Envoyé en préfecture le 24/10/2022
Reçu en préfecture le 24/10/2022
Affiché le
ID : 027-242700607-20221018-2022_0249-DE

PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 18 octobre 2022
Extrait des délibérations n°11

Date de convocation : le 11 octobre 2022. Date d'affichage : le 11 octobre 2022.

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 18 octobre 2022 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président -, salle polyvalente à HONDOUVILLE.
➢ Secrétaire de séance : Madame Sandrine RECULARD (LE BOSC-DU-THEIL).

Membres en exercice : 56 Présents : 47 Pouvoir (s) : 3
Toutes les communes étaient représentées sauf : BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE – SAINT-MESLIN-DU-BOSC.

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	*BRIZARD Marie-Odile - Excusée*
BERENGEVILLE LA CAMPAGNE	*LHERMEROULT Patrick - Excusé*	*ROCREE Roselyne - Excusé*
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	*CHECA Marie-France - Excusée*
BROSVILLE	*ROMET Marc - Excusé*	LECOMTE Béatrice
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	*SERGENT Agnès*
CESSEVILLE	DEBUS Alain	*POISSON Virginie*
CRESTOT	LOUIS Christine	*PATTEY Philippe*
CRIQUEBEUF LA CAMPAGNE	MARIE Michèle	*BOBIER Olivier - Excusé*
CROSVILLE LA VIEILLE	CARPENTIER Pascal	*GRILLE Aline*
DAUBEUF LA CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance	*BUISSON Sébastien - Excusé*
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	*PLESSIS Elisabeth*
ECQUETOT	*LONCKE Didier - Excusé*	RICHARD Didier
EMANVILLE	DULUT Thierry	*DUMONT Françoise- Excusée*
EPEGARD	DEMARE Pascal	*PAYAN Jean-François*
EPREVILLE PRES LE NEUBOURG	ELIOT Patrick	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	*BOISRENOULT André*
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	*SOENEN Bruno - Excusé*
GRAVERON SEMERVILLE	CARRERE GODEBOUT Claire	*LAWANI Nicolas - Excusé*
HECTOMARE	PLOYART François	*THOMAS Isabelle - Excusée*
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	*LEGRAND Catherine - Excusée*
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	*MAUGY Jean-Luc - Excusé*
LA HAYE DU THEIL	COUCHAUX Alain	*PORTE Michel - Excusé*
LA PYLE	PILETTE Gérard	*ROUSSIAU Yann - Excusé*
LE BOSC DU THEIL	*VALLEE Laurent - Excusé* RECULARD Sandrine BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle – BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle – DETAILLE Edouard - ONFRAY Didier. *DAVOUST Francis – Excusé – Pouvoir Marie-Noëlle CHEVALIER* *LE MERRER Anita – Excusée – Pouvoir Edouard DETAILLE* *LEROY Hélène - Excusée* *LOPEZ Brigitte - Excusée* *LEMARCHAND Jean-Baptiste - Absent*	
LE TILLEUL LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	*LEMARCHAND Fabien - Excusé*
LE TREMBLAY OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	*MOULIN Martial*
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	*LECOUTEUX Laëtitia*
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	*GAILLARD Thomas*
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	*GARREAUD Virginie*
ST AUBIN D'ECROSVILLE	DEPARIS Christiane	*ORONA Thierry - Excusé*
ST MESLIN DU BOSC	*LE BRETON Jean-Jacques - Absent*	*BONNEAU Christian - Absent*
STE COLOMBE LA COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE DU BOSC	*HENON Jérôme – Excusé – Pouvoir Arnaud CHEUX*	*MORISSET Maryse - Absente*
TOURNEDOS BOIS HUBERT	WALLART Roger	*CAUCHOIS Isabelle*
TOURVILLE LA CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia	
VENON	PICARD Philippe	*MARTINET Claire - Excusée*
VILLETTES	RAIMBOURG Guy	*ROBACHE Arlette*
VILLEZ SUR LE NEUBOURG	PLESSIS Gérard	*BRIANT William - Excusé*
VITOT	LELARGE Joël	*LEBOURG Yann*

Formant la majorité des Membres en exercice

Date de publication : 25 OCT. 2022

Envoyé en préfecture le 24/10/2022
Reçu en préfecture le 24/10/2022
Affiché le
ID : 027-242700607-20221018-2022_0249-DE

PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 18 octobre 2022
Extrait des délibérations n°11

COMPETENCE DECHETS MENAGERS
Objet : Rapport Annuel sur le Prix et sur la Qualité du Service Public (RPQS) d'élimination des déchets 2021

L'article L2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales fait obligation au président de présenter au conseil communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'élimination des déchets.

Ce rapport présente le service, le territoire et la population desservis, les moyens humains et financiers mis en place, l'évolution du service, rend compte des actions menées dans l'année et le prix du service.

Le rapport est porté à la connaissance du public dans les conditions prévues aux articles D2224-1 à D2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le service déchets a donc élaboré le RPQS portant sur l'exercice 2021 qui a été présenté aux membres de la Commission Environnement le 22 septembre 2022 et qu'il est proposé au conseil d'adopter (document joint en annexe).

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2224-17-1, D2224-1 à D2224-5,
Vu le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,
Vu l'avis favorable de la Commission Environnement du 22 septembre 2022,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 10 octobre 2022,
Vu le rapport de présentation de présentation ci-dessus.

Et après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
- approuve le rapport de présentation ci-dessus,
- approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets pour 2021 tel que présenté et annexé,
- autorise le président à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

La Secrétaire de séance
Sandrine RECULARD

Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU NEUBOURG

Date de publication : 25 OCT. 2022